

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 août 2026

En 2026, l'État soutiendra 71 associations parisiennes engagées pour l'intégration des étrangers primo-arrivants, à hauteur de 3 millions d'euros

À l'issue d'un appel à projets annuel, la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris annonce un soutien financier à destination de 71 acteurs associatifs parisiens agissant pour l'accompagnement et l'intégration des étrangers primo-arrivants, à hauteur de 3 millions d'euros. Ce montant, en hausse de 23 % par rapport à l'année précédente, témoigne de l'importance accordée par l'État à l'intégration des étrangers primo-arrivants en situation régulière.

Paris est le premier département d'accueil des étrangers primo-arrivants, avec 9 % des signataires des contrats d'intégration républicaine en 2025.

La maîtrise de la langue française, la compréhension des principes et valeurs de la République ainsi que l'insertion dans l'emploi sont les piliers d'une intégration réussie des personnes étrangères demeurant en France et dotées d'un titre de séjour régulier.

Dans la continuité de la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, les étrangers ont désormais une obligation de résultats pour se voir délivrer un titre de séjour pluriannuel. Ils doivent ainsi attester de la maîtrise de la langue française et réussir un exercice civique.

89 projets soutenus à Paris

Au total, sur les 129 dossiers de candidature réceptionnés dans le cadre de l'appel à projets parisien, ce sont **89 projets**, portés par **71 acteurs associatifs**, qui seront financés en 2026. Les projets soutenus bénéficieront à près de 6 000 personnes.

68 projets portent sur l'apprentissage de la langue française et l'accès à l'emploi. Ils visent à offrir aux étrangers primo-arrivants des enseignements linguistiques généralistes ou à visée professionnelle, ainsi qu'un accompagnement vers l'emploi, permettant de renforcer leur autonomie et leur insertion sociale.

6 projets portent sur les valeurs de la République et la citoyenneté. Ils visent à consolider le lien des bénéficiaires avec la société d'accueil, à travers des notions d'éducation civique abordées via des approches multiples : ateliers, découverte du patrimoine national, activités sportives et culturelles, etc.

La préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris soutient également **15 projets consacrés à l'accompagnement social et à l'accès aux droits**. Ils visent à lutter contre l'exclusion sociale des étrangers primo-arrivants, leur accès aux droits étant la première condition d'un parcours d'intégration réussi.

Ce dispositif témoigne de l'engagement quotidien de l'État et de ses partenaires pour répondre aux enjeux du territoire parisien afin de favoriser l'insertion des personnes étrangères s'installant pour la première fois en France de manière légale et les accompagner dans leur parcours vers une nouvelle vie.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

